

Adresse de la commune de Bayonne qui félicite la Convention, en annexe de la séance du 13 prairial an II (1er juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Bayonne qui félicite la Convention, en annexe de la séance du 13 prairial an II (1er juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial au 11 (26 mai au 18 juin 1794) pp. 219-220;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13814_t1_0219_0000_18

Fichier pdf généré le 30/03/2022



dont 1 est défaite; 1 chaton d'1 pierre bleue; 1 petit chaton de grenat; 1 bague de 15 roses; 47 chatons de pierres fausses; 1 ostensoir de crystal, garni en vermeil; plus, 14 marcs 2 onces d'argenterie cassée, y compris la grenaille de la fonte des 3 lingots.

La séance est levée à quatre heures (1).

Signé: PRIEUR (de la Côte-d'Or), président; CARRIER, ISORÉ, BERNARD (de Saintes), PAGANEL, FRANCASTEL, LESAGE-SE-NAULT, secrétaires.

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

81

La société populaire d'Aigues-Mortes félicite la Convention sur son décret du 18 floréal, par lequel le peuple français reconnait l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme, lui témoigne son indignation sur le nouvel attentat commis envers la représentation nationale et l'invite à rester à son poste (2).

82

La société populaire de Boualle (Creuse) félicite la Convention nationale sur la découverte et la punition des conspirateurs, sur le décret du 18 floréal, par lequel le peuple français reconnait l'existence de l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme et l'invite à rester à son poste (3).

83

Dans le district d'Autun, un bien estimé 138,638 liv., a été adjugé pour 380,360 liv. (4).

84

[Le distr. de Saint-Fargeau (5) à la Conv.; 8 prair. II] (6).

« Législateurs,

Des intrigants noircis de crimes cherchaient à avilir les hommes, par votre décret du 18 floréal vous les avez rendus à eux-mêmes.

- P.V., XXXVIII, 274.
 Bⁱⁿ, 13 prair. (1^{or} suppl^t).
 Bⁱⁿ, 13 prair. (2^o suppl^t).
 M.U., XL, 217; J. Sablier, n° 1354; J. Lois, nº 612.
 - (5) Yonne.
 (6) C 305, pl. 1145, p. 28; J. Fr., n° 616; J. Sablier,

Des intrigants, soldés par les ennemis de notre sainte révolution, en prêchant la liberté, épouvantaient les faibles, faisaient trembler hommes purs et les forçaient à ne distinguer leur être que par le néant, votre décret du 18 floréal a tranquillisé l'âme du faible et permet à l'homme pur de croire à la vertu.

La malveillance a pâli à la publication de votre décret du 23 floréal, il lui ôte tout espoir d'égarer le peuple, en lui laissant une comparaison frappante de l'iniquité des tyrans avec

la justice républicaine.

Nous vous l'apprenons avec plaisir, Législateurs, les plus douces sensations se sont fait sentir à la lecture de votre décret du 18, et la plus vive reconnaissance s'est manifestée à la publication de votre décret du 23.

Continuez, Législateurs, à surveiller la mal-veillance; le peuple jouit déjà du fruit de vos sages lois; ne permettez pas qu'aucun ennemi vienne le troubler; restez à votre poste et comptez que du nôtre, nous saurons toujours faire respecter et exécuter la loi et que nous ne souffrirons pas qu'il soit porté la moindre atteinte à la république une et indivisible ».

HAMEL, BUACA, JANNOT, BOISSAT, DUBUT, BAZIN, DERRUROT.

Insertion au bulletin (1).

85

Une députation de Montagne du Bon Air dépose sur l'autel de la patrie 97 marcs d'argenterie; elle annonce que cette commune en a déjà fourni 350 marcs. Mention honorable (2).

86

Le tableau affiché ce jour dans la salle, porte que le total des fonds restans dans les diverses caisses de la trésorerie nationale, le 11 prairial au soir, se montait à 598,912,092 liv., savoir: 476,537,358 liv. en assignats; 40,477,132 liv. en numéraire et papier sur l'étranger; 81,898,602 liv. en valeur morte. La masse réelle des assignats en circulation est de 5,607,537,319 liv. (3).

87

On lit l'adresse suivante :

[La comm. de Bayonne, aux représ. du peuple; s.l.n.d.] (4).

Tandis que par vos soins la vertu est à l'ordre du jour; lorsque par un décret formel vous venez de déjouer les desseins perfides de l'athéisme, en reconnaissant l'existence d'un Etre suprême et l'immortalité, ou plutôt en déclarant que telle avait toujours été la croyance du peu-

- (1) Mention marginale datée du 13 prair.
- (2) J. Sablier, n° 1354.
 (3) J. Matin, n° 681 (sic).
 (4) Mon., XX, 630.

ple français; au moment même où vous vous montrez le plus occupés de faire goûter à l'honnête indigence une partie des avantages que lui assure la Révolution; et dont la fin de la guerre, suite de la chute prochaine de tous les trônes en Europe, amènera l'entier complément, qui croirait que les factions anti-républicaines, tant de fois terrassées par vous, osassent encore renouer leurs trames infernales, et annoncer un nouvel espoir? Oui, citoyens représentants, il n'est que trop vrai, les ennemis de la Révolution, semblables à l'affreux reptile des déserts, s'ils ne sont tout à fait écrasés, si un seul a échappé aux coups vengeurs de la massue nationale, relèvent d'abord leur tête horrible, continuent de faire entendre leurs sifflements et de darder leur venin sur les meilleurs patriotes. A peine vos dignes collègues, délégués sur cette frontière, ont eu frappé une partie des conspirateurs qui la souillaient, qu'aussitôt de nouveaux traitres, de nouveaux conspira-teurs, complices sans doute des premiers, ont osé, même du fond des maisons de réclusion où la raison de la sûreté publique les avait fait renfermer, ourdir de nouveaux complots, et chercher la liberté de les mettre à exécution en versant sur ces intrépides montagnards le poison de la calomnie, dans la vue d'obtenir pleine carrière par leur rappel.

Mais non, citoyens représentants, les patriotes des Basses-Pyrénées sont là pour imposer silence à tous les malveillants et les faire rentrer dans la poussière; ce sera d'eux que vous apprendrez ce qu'ont fait vos collègues pour sauver la chose publique dans un pays où ils avaient à combattre en même temps et les ennemis intérieurs et les ennemis extérieurs; ce qu'ils ont fait pour mériter la haine des royalistes, des aristocrates et l'amour des vrais républicains qui sont tous disposés à verser leur sang pour défendre en eux la représentation nationale et la cause de la liberté et de l'égalité.

(On applaudit).

Cette adresse sera insérée au Bulletin.

88

L'Agent national près le district de Colonge, envoie 553 marcs en argent, 375 marcs en galon d'argent, 95 marcs en galon et étoffes en or, etc. Il ajoute qu'il a en dépôt 1200 habits uniformes, etc., pour les défenseurs de la patrie.

Insertion au bulletin (1).

(1) M.U., XL, 218; J. Sablier, nº 1354.